

Assemblée communale du 25 juin 2015, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Isabelle Paupe et Francis Claude sont nommés scrutateurs.

Présents : 54 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 avril 2015
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2014
3. Prendre connaissance et approuver le complément de projet de réfection de l'appartement de la Rue du Quartier 18, à Saint-Ursanne. Voter le crédit complémentaire de fr. 101'000.— (sous déduction des subventions) et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
4. Informations communales (couverture haut-débit du territoire; transports publics et école d'Epaouvillers)
5. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 avril 2015 est approuvé.

2. Comptes 2014

Philippe Burket présente les comptes 2014, qui bouclent avec un excédent de charges de fr. 3'024.38 alors que le budget prévoyait un découvert fr. 95'850.—. Il présente les éléments caractéristiques des comptes, les principales différences avec le budget ainsi que les dépassements budgétaires de la compétence du Législatif, notamment les éléments suivants :

	Effectif 2014	Différence
Fonds de fusion (solde : 110')	0.—	0.—
Déneigement	18'000.—	- 42'000.—
Répartition de charges	1'723'000.—	+ 148'000.—
- Enseignement	1'260'000.—	+ 20'000.—
- Chômage	33'000.—	- 6'000.—
- Action sociale net	97'000.—	+ 141'000.—
- AVS	333'000.—	- 7'000.—
Cas d'assistance	87'000.—	+ 23'000.—
Amortissement	435'000.—	+ 152'000.—
Retrait des fonds	366'000.—	+ 230'000.— (271' amort)
Fiscalité	3'197'000.—	+ 37'000.—
Charges totales	6'000'000.—	+ 337'000.— (150' amort. / 165' variations impôts)
Recettes totales	6'000'000.—	+ 430'000.— (140' fiscalité ; 230' fonds)

Il explique ensuite les investissements réalisés et enfin l'état du Bilan au 31 décembre. Il signale notamment que la participation communale à la recapitalisation de la CPJU, pour fr. 86'966.—, figure uniquement en diminution de fortune nette au Bilan et n'émerge pas au compte de fonctionnement, conformément aux instructions du Service cantonal des communes.

Véronique Houlmann, Conseillère communale, donne lecture du rapport de vérification des comptes, qui conclut à la validité de ceux-ci et recommande à l'Assemblée de les approuver.

Le résultat des impôts des personnes morales est en baisse. Cela s'explique notamment par les résultats des entreprises qu'elles peuvent influencer notamment au travers d'amortissement, mise en réserve, etc.

La participation aux frais du stand de tir de Courgenay se justifie car nous sommes affiliés à cette installation selon les décisions cantonales.

Il est indiqué à André Theurillat que le mandat de la fiduciaire coûte environ 5'000.— par année.

Le caissier explique à Gabriel Willemin que, globalement, les mises en réserve et retraits des fonds présentent un bilan négatif de fr. 10'000.— environ, hors services communaux.

Dès l'année prochaine, le Bilan sera également disponible sur le site internet communal avec les comptes de fonctionnement.

Au vote, les dépassements budgétaires sont approuvés par 48 voix et aucune voix négative, y compris le décompte final de l'investissement relatif à la construction de l'écopoint, à Saint-Ursanne.

Ensuite, les comptes 2014 sont approuvés tels que présentés à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

3. Crédit appartement Rue du Quartier 18, Saint-Ursanne

Ephrem Theurillat, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle le vote d'un crédit de 105'000.— pour la réfection de l'appartement, le 2 octobre 2014. Au début des travaux, en décembre 2014, de l'amiante a été découverte dans la colle du carrelage du logement, nécessitant l'arrêt des travaux, la modification du programme, des interventions complémentaires et malheureusement aussi un changement du coût et le vote d'un crédit complémentaire.

L'entrée en matière est approuvée.

Les compléments sont de 4 ordres :

- Le désamiantage (honoraires, démolition et élimination, nouveau crépi)
- La réfection des installations défectueuses à la salle de bain
- La restauration des éléments historiques (peintures murales, boiseries, portes et planchers)
- En général, les travaux initiaux sous-estimés

L'exécution de ces compléments est devisée à fr. 101'000.—. Par ailleurs, des subventions sont promises à hauteur de fr. 31'000.— pour la réfection des éléments historiques dont le coût atteint fr. 36'000.—.

M. Theurillat ajoute que d'autres travaux de désamiantage ne seront nécessaires que si des aménagements sont entrepris, que les interventions sont compatibles avec la réfection globale du bâtiment. De plus, la réfection des éléments historiques apportera une plus-value au logement quasiment autofinancée. Enfin, le loyer assurera le financement de la dette nécessaire au paiement des travaux.

Ephrem Theurillat confirme que le projet initial avait été établi par un architecte. Une partie des travaux complémentaires a été découverte en cours d'intervention, en particulier pour l'amiante et ses incidences collatérales.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé par 29 voix contre 2.

4. Informations communales

Nicolas Maître intervient au sujet de la couverture HD du territoire communal. Il rappelle en préambule que cet objet ne constitue pas à proprement parlé une tâche communale mais que le Conseil souhaite réduire la fracture numérique sur le territoire communal. Il explique :

- En 2010, un projet commun avec Soubey impliquant également BKW Energie et EBL Telecom était initié. Un avant-projet est publié en septembre 2011. Il tenait compte d'une couverture à ~ 90% du territoire et la participation de Clos du Doubs était de fr. 850'000.—. Les Autorités communales étaient prêtes à entrer en matière pour autant que la moitié de ce montant soit couvert par des dons ou sub-

ventions. Malheureusement, la catastrophe de Fukushima incite EBL (Actionnaire d'Alpiq) et BKW (Politique énergétique) à relever leurs engagements et se montrer beaucoup plus « frileux » vis-à-vis de ce projet.

- Parallèlement une offre est demandée à Swisscom pour 100% de couverture. Le « Géant bleu » n'ayant pas actuellement de projet d'amélioration de son réseau pour notre territoire, la facture se paierait « cash » soit fr. 1'800'000.—.
- Après différentes réunions et échanges, cette solution n'est pas retenue et même considérée comme inacceptable.
- Une solution hertzienne (Wifi point à point) a été également étudiée avec l'avantage de couvrir presque 95% du territoire. Beaucoup d'inconnues quant à cette technique persistent. Le coût de sa mise en place est chiffré dans un avant-projet à 750'000.—. Il implique au total 26 points (antennes) de transmission ou de relais. Cette solution n'a pas su encore nous convaincre.
- Une autre possibilité laissant un investisseur privé gérer le réseau actuel de nos infrastructures souterraines par une mise à disposition sur 25 ans a aussi été étudiée. Une cartographie, forme d'instantané sur la situation actuelle était nécessaire et aurait coûté ~ 45'000.—. Cet inventaire aurait permis d'identifier les travaux nécessaires à effectuer en terme de génie civil pour Clos du Doubs afin d'interconnecter les localités, hameaux et fermes entre eux. L'exigence de l'investisseur d'avoir une exclusivité lui aurait permis de mettre librement à disposition d'opérateurs notre réseau souterrain et aérien. Cette solution n'a pas été retenue.
- L'idée de « fibrer » nous-même notre territoire (par maillage effectué par sous-soleuse), puis de mettre ensuite notre réseau à disposition d'opérateurs a, elle aussi, été pré-étudiée. Selon les renseignements pris et les premières estimations, cette opération coûterait entre 900'000.— et 1'800'000.— selon les difficultés rencontrées dans le terrain. Cette option considérée comme risquée pour être prise par la commune n'est pas retenue.

Interventions entreprises

- BKW Energie : un montant forfaitaire pour la mise à disposition de leurs infrastructures serait la meilleure solution de l'interconnexion. Malgré l'intervention de Nicolas Maitre à l'assemblée générale des actionnaires à Berne : pas d'entrée en matière de leur part. Par contre à chaque nouvelle fouille effectuée par BKW, nous ne manquons de négocier la pose d'un tube vide.
- RCJU : plusieurs rencontres avec le Ministre Reuveur et Mathieu Lachat, responsable des infrastructures cantonales, afin de chercher une solution de financement ou de mise à disposition de certaines ressources. Le projet de CDD pourrait être étendu à l'ensemble du territoire cantonal. Le but étant de pallier à la fracture numérique qu'il existe entre les centres et nos régions périphériques.
- En été 2014, une « table ronde » associant tous les intervenants des différentes solutions est initiée par Clos du Doubs pour essayer de vulgariser l'idée d'une mise en réseau commune et de la mixité de solutions.
- Un sondage adressé aux citoyens et aux résidences secondaires (hors St-Ursanne) avait pour but de jauger l'intérêt de la population. Le résultat (voir graphique) laisse penser qu'une partie de la population attend une solution. Par contre, il s'avère qu'une grande partie des personnes qui ont répondu au sondage n'est pas prête à devoir financer les travaux qui seraient réalisés par la commune et estimés à fr. 2'000.—. Selon les nombreux commentaires, beaucoup de personnes souhaitent une amélioration rapide du réseau actuel, mais pas à ce prix. Pourtant, ce montant demandé pourrait servir à couvrir l'investissement initial et compter dans les 50% admis par le conseil communal. On pourrait aussi imaginer qu'il représente la participation des intéressés à la société ou coopérative qui gérerait le futur réseau.
- Près de 50 % des sondés ont répondu et la moitié s'est dite intéressée à un raccordement (soit 25 % du total des sondés).

Evolution - Suite

- L'abandon des téléseaux de Seleute et Epauvillers par EBL Telecom inquiète les Autorités. Une reconsidération de la décision de l'entreprise a été sollicitée. Une rencontre est prévue début juillet. Pour l'instant, il est demandé aux abonnés de ces 2 villages de ne rien entreprendre de leur côté.
- Une échéance est fixée fin 2015. Un projet pourrait être présenté à l'Assemblée de décembre prochain.
- Bien que ce ne soit pas à la commune de financer une quelconque mesure pour le déploiement du haut-débit sur son territoire, au final il appartiendra aux citoyens d'en décider en Assemblée.

Eric Guédât, Ocourt, explique qu'il a installé une antenne individuelle à son domicile et que la situation est satisfaisante. Cela offre par ailleurs une solution que partielle pour la TV notamment et le téléphone.

M. Crelier propose d'intégrer la société Bilag SA à la réflexion et de négocier un financement de sa part.

La pose d'une antenne 4G par Swisscom n'est pas prévue par l'entreprise.

Les nouvelles normes minimales de débit par Swisscom sont déjà appliquées sur le territoire.

Nicolas Maître poursuit pour parler des transports publics et de leurs incidences scolaires :

- L'amélioration de l'offre en transports publics fait suite à l'étude 2010-2012 mandatée par le Canton et Clos du Doubs à Marcus Rieder / EPFZ. Elle concernait Clos du Doubs et Soubey et n'avait pour seule ambition que d'élargir l'offre sur 3 axes des transports publics pour la région : soit I) scolaire, II) population et III) touristique.
- En 2014, l'étude a été reprise et adaptée par Marcus Rieder sur mandant cantonal pour cadrer avec l'horaire 2016 en termes de financement et de besoins. Un recadrage de la réflexion de base a permis d'être plus proche de la réalité régionale (exemple saisonnier).
- L'horaire 2016 est une importante échéance pas seulement pour notre situation régionale mais pour tout le territoire cantonal. Il offre la possibilité d'accroître l'attractivité de nos transports publics. A la fin de l'année, les trains s'arrêteront 2x par heure dans les 2 sens en gare de Saint-Ursanne, ce qui favorisera plus de possibilités pour les 3 axes visés par l'échéance de ce développement.
- La réflexion et les premières propositions d'horaire pour cet horizon tenaient aussi compte des 2 principaux critères fédéraux (ou seuils minimaux dictés par OFT – office fédéral des transports) concernant le taux de fréquentation et de rentabilité des courses afin de garantir leur pérennité à long terme.
- Selon différentes statistiques, il s'avère que l'accroissement de l'offre a une incidence directe sur l'augmentation de la demande débouchant sur un renforcement de la fréquentation dans un délai substantiellement court. La prise en charge des élèves du cercle scolaire est une des mesures qui permettrait de répondre dans un premier temps au critère de fréquentation, laissant à la population et aux touristes - axes II) et III) - l'opportunité de changer progressivement leur comportement en utilisant davantage la nouvelle grille-horaire des transports publics locaux.
- La rentabilité financière suit le même schéma. En l'état actuel, une partie du financement des transports scolaires admise dans la répartition cantonale pourrait être dédiée à la nouvelle offre (proposition RCJU ~ CHF 100'000.— / 135'000.—). Le solde allant comme c'est le cas actuellement à différents transports d'élèves sortant des prises en charge ordinaires. Bien entendu, l'idéal étant d'inclure la totalité de la prise en charge des élèves de notre cercle scolaire.
- Le Canton (SMT Service de la mobilité et des transports) arrive au terme de ses négociations avec l'OFT. La décision finale quant au schéma de l'horaire 2016 est prise par la Confédération, le Canton se contentant de faire des propositions réalisables et tenant compte des demandes ou des propositions des communes et de la population. La facture finale étant à 75% à la charge de l'OFT. Le Canton n'a donc qu'un rôle de négociateur dans les discussions des schémas proposés. Il faut savoir que certaines des courses actuelles sont déjà en sursis et pourraient rapidement être allégées ou supprimées. A titre d'exemple, la ligne St-Ursanne – Ocourt, ne remplit pas les critères dictés par l'OFT, est menacée de ne plus être subventionnée. C'est pourquoi, SEN RCJU injecte +/- fr. 30'000.— pour 4 élèves pour tenir cette course à bout de bras.
- Un service minimum pour notre région du Clos du Doubs condamnerait notre attractivité touristique et le service à notre population. Le fait de ne pas entreprendre une large réflexion n'offre pas beaucoup de chance d'être soutenu par l'OFT. Le signe d'y intégrer une grande partie des transports scolaires est une variante pour obtenir son accord définitif.
- Suite aux premières propositions, aux différentes séances d'information et du retour de la population (pétition), le Canton et la commune cherchent un compromis qui soit satisfaisant pour chacun. Au terme des réflexions, il paraît improbable que la Confédération accepte une mixité entre l'horaire 2016 et la poursuite d'une grande partie des transports scolaires actuels. C'est pourquoi dès le début, la Commission d'école du cercle scolaire a été associée à chaque démarche et recherche des solutions qui serviraient le dessein des transports publics et de l'enseignement dans notre région.
- En conclusion, la proposition de l'horaire 2016 n'avait pas comme intention de mettre en concurrence les transports publics et la prise en charge scolaire (SEN). Mais il faut avouer que l'imbrication de ces 2 services est totalement liée. Actuellement, aucune décision n'a encore été prise. La commune de Clos du

Doubs et le Canton travaillent sur une version qui tient compte des remarques faites par la population lors des séances d'informations (16.03 et 04.05.2015). Le but est que le projet soit prêt à la mi-août pour sa validation cantonale et fédérale, l'horaire 2016 entrant en vigueur le 15 décembre prochain.

Véronique Houlmann, présidente de la commission d'école donne également des précisions quant aux réflexions communes entreprises et impliquant l'horaire 2016 et les transports scolaires.

Elle rappelle et relève que la fusion des communes vise à maintenir, dans la mesure du possible, selon les effectifs, des classes à et hors de St-Ursanne.

Pour l'année scolaire 2015/2016, il faudra prendre en compte 85 élèves dans le cercle scolaire, 33 sur le trajet St-Ursanne – Soubey, 8 sur le trajet St-Ursanne – Seleute, 6 pour St-Ursanne – Montmelon et 4 pour les transports publics St-Ursanne – Ocourt. En outre, certains élèves prennent plusieurs transports à cause d'une garde partagée.

1. Principes d'élaboration des transports scolaires (selon site Internet jura.ch)

La commission d'école est responsable de l'organisation des transports scolaires.

Il y a différentes solutions pour transporter les élèves en fonction de la situation. Le plus simple et le meilleur marché est d'utiliser les transports publics existants.

La préférence doit être donnée aux moyens de transports publics existants. Si nécessaire, il faut modifier les horaires de l'école pour permettre leur utilisation. Si les horaires des transports publics sont trop décalés par rapport aux horaires scolaires acceptables, il faut alors recourir aux transports privés en utilisant, selon le nombre d'élèves à transporter, soit une voiture de tourisme, soit un minibus, soit un autocar.

La reconnaissance des transports scolaires n'est accordée que pour les transports organisés de manière rationnelle et économique.

2. Organisation des transports pour le cercle scolaire du Clos du Doubs

La Commission d'école organise les transports sur les principes suivants :

- Définir les horaires des bus privés pour qu'ils soient le plus proches des besoins du cercle et des élèves
- Eviter les attentes inutiles aux enfants
- Respecter les dispositions cantonales, à savoir organiser les transports de manière rationnelle et économique

La commission doit tenir compte des contraintes suivantes :

- Diversité des transports dans le cercle scolaire: 3 minibus, 1 voiture privée, 1 transport public. Prendre en considération que certains enfants prennent deux transports de leur domicile à leur lieu d'enseignement. Respecter les correspondances
- Nombre de places à disposition dans les bus et la voiture privée
- Respect des horaires d'enseignement (qui eux-mêmes doivent répondre au nombre d'heures d'enseignement obligatoires et respecter les principes d'Harmos, notamment les horaires-blocs)
- Disposer de chauffeurs répondant aux exigences cantonales et fédérales sur le transport professionnel (pour garantir les courses hebdomadaires, les remplacements)
- Différents lieux de prise en charge des enfants sur les trajets
- Assurer un transport aux enfants scolarisés à Epauvillers pour le retour à midi jusqu'à Soubey, et un accès à la cantine scolaire à midi pour les enfants ne pouvant pas prendre leur correspondance à St-Ursanne
- Tenir compte des enfants gardés par une tierce personne, à la crèche, au bénéfice d'une garde partagée, etc.
- Tenir compte des enfants scolarisés en classe de soutien, en classe bilingue
- Garantir un retour à domicile groupé au sein d'une même famille
- Proposer un horaire le plus respectueux possible des rythmes des enfants et cohérents avec les horaires des écoles secondaires (il n'est pas admissible que les élèves primaires rentrent après les secondaires)

3. Schéma des transports scolaires organisés par le cercle

Nombre de courses hebdomadaires :

- 2 bus scolaires et la voiture privée effectuent chacun 18 trajets aller-retour
- 1 bus scolaire effectue 14 trajets aller-retour
- Soit **68 trajets hebdomadaires**

4. Options envisagées

De nombreuses options ont été envisagées pour pouvoir utiliser les transports publics pour les élèves et garder le site d'enseignement d'Epauvillers. Entre autres :

- Répartition différente des degrés scolaires sur les deux sites d'enseignement
- Organisation d'un repas à Epauvillers
- Mise à disposition d'un bus scolaire actuel pour des trajets supplémentaires
- Ajout de transports publics à certains moments de la journée

Malgré de longues réflexions, les solutions envisagées sont et ont été jusqu'à présent reconnues impossibles par les membres de la Commission.

Les Autorités restent à disposition des services cantonaux pour examiner d'éventuelles nouvelles propositions, ainsi que celles des habitants de notre cercle scolaire.

Dans tous les cas, la Commission d'école veillera à ce que les transports scolaires pris en charge par les transports publics se fassent avec les garanties nécessaires de sécurité (ceintures de sécurité dans les cars).

Les contacts avec le Canton et les réflexions sont encore en cours et à ce jour, aucune solution n'est retenue. Une rencontre avec les responsables de la pétition est également prévue en parallèle.

Plusieurs citoyens estiment que les touristes sont priorisés par rapport aux citoyens dans l'examen de la situation sur les transports. Certains craignent que la fermeture de l'école d'Epauvillers soit la mort du village.

Bien que les revenus touristiques soient difficilement chiffrables, on peut raisonnablement penser que de nombreux commerces en bénéficient dans la Commune.

Jean-Paul Lachat s'étonne que les transports publics ne soient pas calqués sur les transports scolaires. Il est précisé que la base d'établissement des horaires dépend des horaires CFF et non de ceux des écoles. Par ailleurs, une organisation complémentaire serait notamment trop chère et sans doute non subventionnée par l'office fédéral.

Par ailleurs, le Conseil n'a pas encore statué dans ce dossier et ne peut donc actuellement pas s'engager sur le maintien de l'école d'Epauvillers.

Actuellement, le site de Saint-Ursanne permet d'accueillir tous les élèves du cercle.

5. Divers

Nanuska Varin souhaite que l'entretien des accotements des chemins soit fait suffisamment tôt pour éviter des herbes trop hautes. Nous prenons note de la remarque, en rappelant qu'il existe des contraintes en la matière, notamment environnementales.

Il est rappelé que les modalités d'élimination des déchets, notamment ce qui est admis, figurent sur le site Internet communal. Jacques Vuillaume précise que le tri des déchets fonctionne globalement plutôt bien.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 22.00 h.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Paupe

Philippe Burket

